

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

phacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Déclaration de Maladie : N° P19- 0024659

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KASSEK Amine Date de naissance : 13/07/57

Adresse :

150 Rue 2500 Zerjal Dakhla 240100 Dhs

Tél. : 0649091568

Total des frais engagés :

60,10

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/11/19

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20/11/19

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE LAMRANI Pharmacie des Familles Angle Rues de Nourredine et Imam Tabarani Casablanca - Tel: 0522.25.05.60</i>	<i>19/11/19</i>	<i>301,10</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Le prat

Impor
Veuillez

SDINI

LOT

75,20

20

train

811

de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

PPV:34DH70
PER:08-22
LOT: I1867

CŒFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

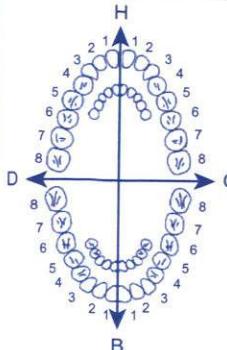
DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAILX

MONTANTS DES SOINS

ATE DU
EVIS



O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



Cardiologie Val d'Anfa

URGENCES
24/24

05 22 36 09 09

LA MR ANIMER YEM
Pharmacie des Familles Algée Rues
Casablanca - Tel: 0522 25.05.60

Casablanca, le

19/11/19

Mr (Mme)

Dr. Najib GARTI
Cardiologue - Rythmologue
Pace Maker
Défibrillateurs
Cryoablation de la Fibrillation
auriculaire

Traitements des troubles du rythme
par Radiofréquence

Echocardiographie Doppler. Couleur
Epreuve d'effort

Holter tensionnel et rythmique

Diplômé de la faculté de médecine
de Limoges (France)

Sur Rendez - Vous

Gsm : 0661 24 30 06

15.20 - Amlop 10 S.V 8' + 3 mg
108.00 - RAMIPRIL 10 S.V 1/2 cp 5 + 3 mg
34.10 - Zlopam S.V 2/3 cp à 1/2 cp 100 mg
83.20 - Spedum 500 S.V 2 + 5 mg
301.10

19, Bd. Franklin Roosevelt, Anfa (Rez de chaussée Clinique Val d'anfa) - Casa
Patente N° 35615328 - IF 40713811 - INPE 091066621 - ICE 001584040000063

Tél : 05 22 36 09 09 - Tél / Fax : 05 22 36 08 88

E-mail : garti.naj@hotmail.fr - Site : www.cvarythmologie.com

Id : 191119

Kassed, Abdelouad

Indéfini --- (-) Indéfini

Taille : 0 cm Poids : 0 kg TA : 0/0 mmHg

Méd. :

Technicien :

Commentaires :

DR. MED. KARIM
Cardiologue
13, Bd. Franklin Roosevelt - Casablanca
Tél. : 05 22 36 09 06 - GSM : 06 61 24 21 06

19/11/2019 09:29:54

FC: 75 bpm

PR: 130 ms

QRS: 100 ms

QT/QTcH: 368/394 ms

QTcB: 411 ms

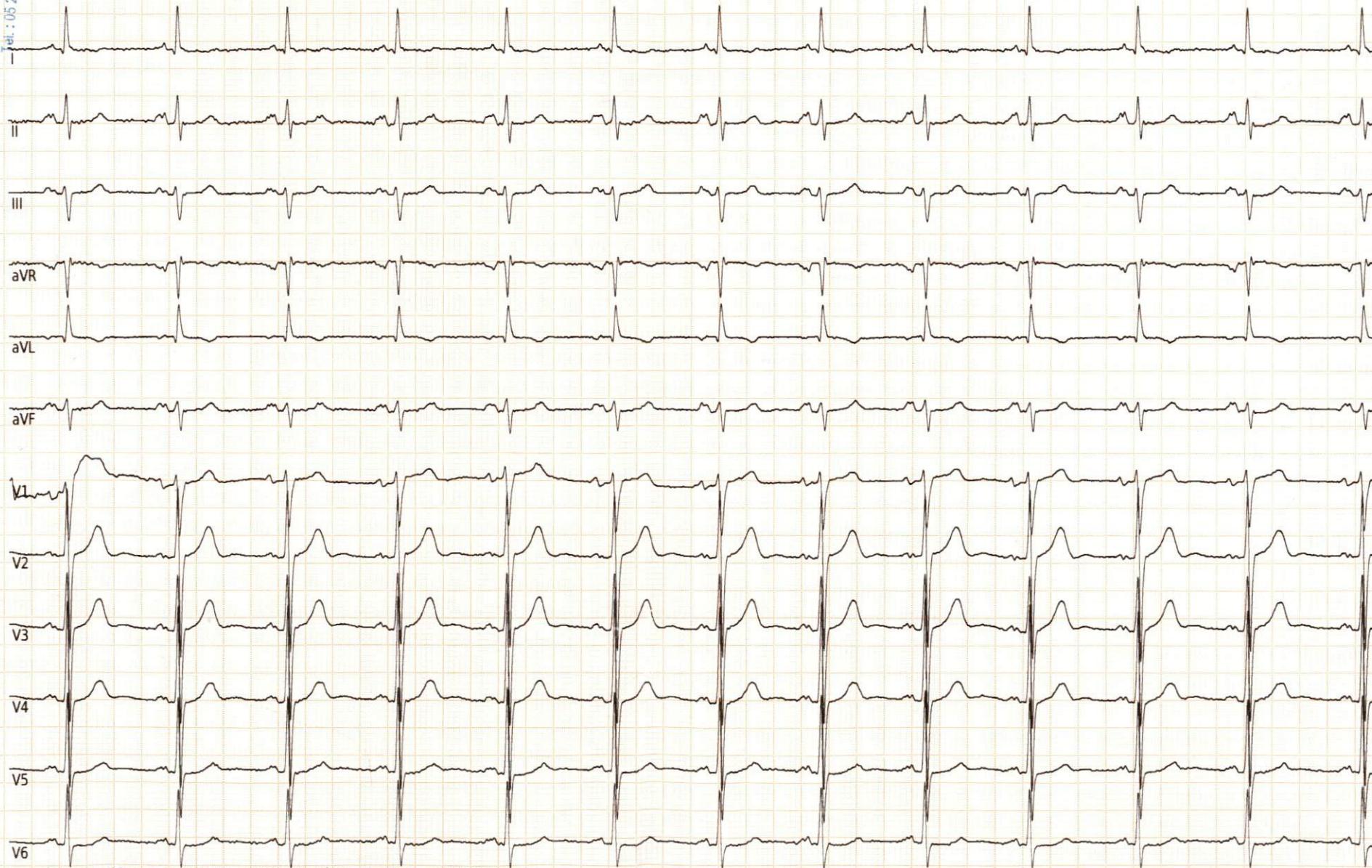
QTcF: 396 ms

Rv5-6/Sv1 : 1.54/0.89 mV

Sok-Lyon : 2.43 mV

Axe: 67/-8/99 °

RAPPORT NON CONFIRMÉ



Dép. :

25mm/s 10mm/mV 0.05-40Hz/50Hz Cardioline ECG200+ v.2.01.5558